

DOSSIER DE CANDIDATURE MASTER CLASSES

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse Mail :

Intitulé de la Master Classe :

Comment avez-vous eu connaissance de nos activités ?

Avez-vous déjà participé à un stage avec les Art'Scènes ? Si oui, lequel ?

Souhaitez-vous faire une demande de prise en charge ? (Afdas, Pole emploi.. ?)



Nous vous proposons un hébergement chez des hôtes bénévoles nantais. Nous nous efforçons de proposer des hébergements en centre-ville ou proches de transports en commun fréquents et réguliers. Les hôtes s'engagent à vous proposer une chambre indépendante avec un accès à la salle de bain (si partagée). Ils vous proposent également un petit-déjeuner, les repas restant à votre charge. Merci de nous préciser :

- **Si vous avez déjà un logement de prévu ?** non oui
- **Si vous avez un moyen de locomotion personnel ?** non oui
- **Si vous souffrez d'allergies (en particulier aux animaux) ?** non oui

Nous vous mettrons en contact avec vos hôtes avant votre venue à Nantes.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour candidater aux master classes publiques, vous devez:

Envoyez par mail à l'adresse suivante, administration@eternel-ephemere.com
(*Merci de préciser "Candidature, l'intitulé de la master classes et votre nom dans l'objet du message*) :

- Le présent dossier complété
- Une biographie précisant les études générales théâtrales et/ou musicales, les diplômes obtenus, l'expérience théâtrale et/ou musicale.
- Une lettre de motivation
- Une photo portrait jpeg.

Pour les candidatures chant :

- Un enregistrement (si possible mp3) d'une œuvre de votre choix

Les documents seront transmis aux intervenants qui sélectionneront une liste d'artistes. Une réponse sera donnée par mail, courrier ou téléphone. Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat.

En cas de sélection, et sauf avis contraire de votre part, votre photo sera publiée sur le site internet des Art'Scènes.



CESSION DE DROITS D'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéos, photographies...) dans le cadre des activités des Art'Scènes. Cette autorisation est faite à titre gracieux. Dans le cas contraire, j'informe les Art'Scènes de ma décision par mail.

SIGNATURE

FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation peut faire l'objet d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle par l'employeur, l'Afdas (intermittents du spectacle) ou le Pôle Emploi.

Pour les artistes, interprètes et musiciens, nous vous rappelons que les critères de prise en charge AFDAS, dans le cadre du plan de formation, sont les suivants :

- ▲ 2 ans minimum d'ancienneté
- ▲ 48 cachets sur les 24 mois qui précèdent la demande de prise en charge.
- ▲ Respecter les délais de carence entre deux stages dans le cadre d'un « plan de formation »

Si vous projetez de faire prendre en charge votre formation,

1/ Faites votre demande au plus vite auprès de l'antenne Afdas de votre région ou de Pole emploi, afin de connaître votre éligibilité.

2/ Si vous êtes sélectionné(e), nous vous enverrons le dossier de demande avec les parties concernant l'organisme de formation préremplies. Ensuite, vous devrez compléter votre partie et envoyer ce document à l'Afdas ou à Pôle emploi, au plus tard 15 jours avant le démarrage des masters classes.